

C'est dans la rue que ça se passe !

OPA

COMMUNIQUÉ

N° 02-2024

Depuis l'alerte donnée par **FO** fin janvier au moment de la paie, nous avons reçu ce message de la DRH :

« Suite à l'anomalie constatée sur la paye de janvier des **OPA**, nous vous informons des actions mises en œuvre par les services de la DRH, en lien avec la DGFIP.

Cette anomalie est issue d'une modification par la DGFIP du nombre d'heures prises en compte dans le calcul de la rémunération mensuelle (151,67 au lieu de 152.08) en anticipation partielle du nouveau barème alors même que celui-ci n'était pas encore publié. La situation a été rétablie sur la paye de février et le texte vient d'être publié au bulletin officiel. Vous le trouverez ci-joint. L'application du nouveau barème interviendra donc sur la paye de mars.

Cette opération prendra en compte la revalorisation de la valeur du point à effet rétroactif de juillet 2023, l'ajout des 5 points d'indice de janvier 2024 et la régularisation due au titre des payes de janvier et de février.

Enfin, il est précisé que si certains agents devaient percevoir en mars, un nombre important de régularisations d'heures supplémentaires, celles-ci, même si elles sont effectivement payées, ne figureront pas toutes sur le bulletin de paie en raison du nombre limité de lignes possibles en affichage.

Les **OPA** ainsi que les services employeurs vont être informés de ces éléments. »

Vérifiez bien vos fiches de paie et faites remonter toute erreur ou anomalie constatée à vos représentants **FO**.

Très loin du compte, le salaire n'a pas vraiment gonflé pour autant, **FO** rappelle que les **OPA** comme les fonctionnaires ont perdu 27,5 % de pouvoir d'achat depuis l'an 2000 ! Nous travaillons bénévolement presque un tiers du temps, c'est-à-dire à partir du 20 de chaque mois c'est gratos !

MERCI LE GEL DU POINT D'INDICE !

Autres mauvaises nouvelles pour les **OPA** et tous les agents publics :

moins 10 000 000 000 € décrétés sur le dos de la fonction publique dont à peine moins de **3 000 000 000 €** quand on prend en compte la cohésion des territoires, pour notre seul ministère !! Il n'y a pas de faute de frappe, on a bien 9 zéros dans 1 milliard !!

Et ce n'est pas fini, on nous annonce déjà moins 12 000 000 000 € en 2025 !!

Alors que les mesurette de 2023 pas encore totalement perçues en 2024 par les **OPA**, ne couvrent même pas l'inflation, il est hors de question de se serrer la ceinture d'un cran supplémentaire !!

Face à une administration qui ne voit pas, qui n'entend pas, faisons lui savoir que nos rémunérations ne sont plus suffisantes pour vivre dignement de notre travail !

FO revendique 10 % d'augmentation immédiate des salaires

Depuis le transfert des parcs après avoir fait éviter le PTS, qui pour rappel nous faisait rentrer dans un « statut quasi contractuel permettant à court terme une révocation possible à tout moment », **FO** n'a jamais cessé de se battre pour l'avenir des **OPA**. La meilleure preuve de la pertinence de nos revendications déjà à l'époque, c'est qu'elles sont depuis adoptées par d'autres qui ont changé leur point de vue (ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent ;)).

Le collègue **OPA FO** mènera le combat permettant de faire aboutir nos revendications par tous les moyens possibles, y compris la grève que, dernière nouveauté, le gouvernement veut régler.

« Il n'y aura pas de réforme du droit de grève **pour l'instant** » c'est ce qu'a dit le nouveau ministre des transports, Patrice VERGRIETE sur France Inter la semaine dernière. Il a aussi dit qu'on était attaché à son pays et à son employeur quand on est ouvrier et donc qu'il n'y aura pas de grève durant les JOP.

Les **OPA** sont attachés à une juste rémunération de leur travail et de leur technicité et ils le feront savoir quel que soit le contexte.

Mobilisation intersyndicale le 19 mars

Depuis trois ans, **FO** le martèle sans cesse, la forte inflation subie nécessite une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice, rappelant que depuis des années, le gouvernement refuse toute négociation sur les rémunérations des fonctionnaires et impose ses réformes, comme la loi de transformation de la Fonction publique ou la loi sur les retraites, par le passage en force. La meilleure preuve de cette nécessité d'une mesure générale sur les traitements est apportée par le système de GIPA (la garantie individuelle de pouvoir d'achat) qui perdure depuis 2008 et dont sont exclus les **OPA** !

FO-Fonction publique a déposé un préavis de grève, à compter du 5 février et jusqu'au 31 mars. La période encadre une mobilisation le 19 mars, y compris par la grève à l'appel d'une intersyndicale comptant les huit organisations représentatives du public. Les agents ne sont pas dans l'attente de mérite mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

POUR L'AUGMENTATION DE NOS SALAIRES TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION : C'EST DANS LA RUE QUE ÇA VA SE PASSER !!



**SNP2E - MTE - MCTRCT MM/ Permanence SNP2E-FO - Plot I -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**